

## BILAN DE COMPETENCES

### Public

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne en activité ayant un projet de reconversion professionnelle, d'insertion ou d'évolution professionnelle ou de formation.

### Modalité de réalisation :

Individuel en présentiel ou en visio.

### Durée

24h minimum dont 14h en face à face.

### Méthodes mobilisées :

Entretiens en face à face - Utilisation d'outils génériques ou spécialement développés pour le monde de l'entrepreneuriat par l'UCE.

### Modalité d'évaluation :

Réalisation d'une synthèse stratégique et prospective.

**Taux de satisfaction** : à venir.

**Taux de poursuite dans l'entrepreneuriat après bilan** : en cours de construction.

### Délai d'accès :

Selon demande - Action généralement organisée sous 3 mois maximum.

**Accès personnes en situation de handicap** : Possible dans la plupart des cas. Contacter le référent pour plus de détails.

**Coût total de l'action** : 2 000 €

### Financement

- Avec votre Compte Personnel de Formation (possibilité d'abondement de Pôle Emploi);
- Si vous êtes en emploi, avec le Plan de développement des compétences de l'entreprise;
- Si vous êtes en arrêt maladie, avec un financement de la Sécurité Sociale

**Contact** : [contact@coop-jeunes.eu](mailto:contact@coop-jeunes.eu)

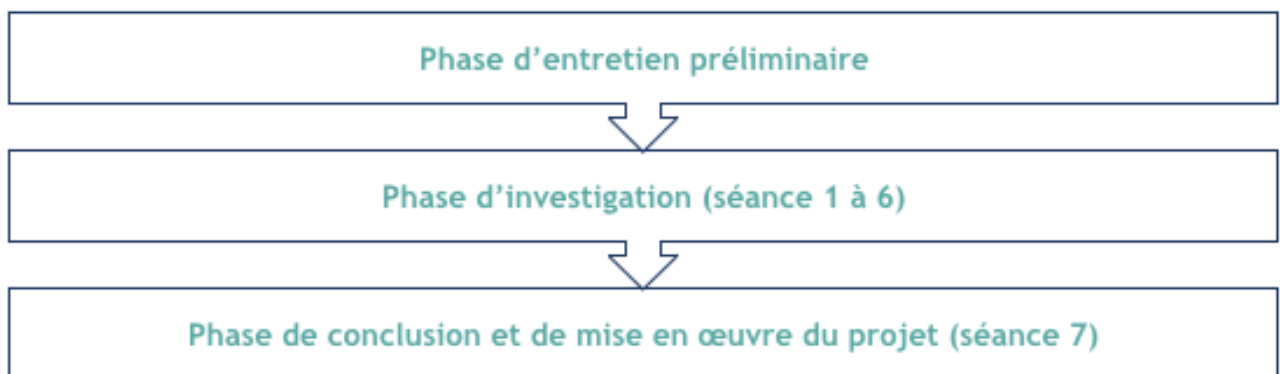
## Objectif général

Le bilan de compétences est un outil de gestion des carrières qui a pour objet d'identifier les compétences, les aptitudes professionnelles et personnelles, les éléments de la personnalité et les motivations qui viendront en appui d'un projet professionnel ou d'un projet de formation à la fois concret et réaliste.

“ Pour un salarié comme pour un demandeur d'emploi, le bilan de compétences constitue désormais une démarche privilégiée pour l'élaboration d'un projet porteur d'évolution et de progression professionnelle. Il permet d'anticiper ses changements, de définir sa propre ligne d'action, et, dans le cas de démarches de gestion prévisionnelle dans l'entreprise, de se positionner clairement.” *Circulaire d'application 93/13 – 19 mars 1993 de la DREEDS*

Réalisé dans le cadre d'un projet entrepreneurial, il permet au futur entrepreneur de challenger ses compétences en regards des exigences de son projet.

## Méthodologie détaillée



## Programme du bilan de compétences

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases obligatoires :

### La phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser votre demande et votre besoin
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

### La phase d'investigation vous permettra :

- soit de construire votre projet entrepreneurial et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

### La phase de conclusion vous permettra :

- de vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de vos projets d'entrepreneur et/ou de réorientation professionnelle,
- de prévoir les principales modalités et étapes de ces projets, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan seront votre seule propriété. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec votre accord.

## Organisation Type

**Durée** : 24 heures minimum réparties sur plusieurs semaines

- ✚ 1h d'entretien préliminaire
- ✚ 7 entretiens séances de 2h
- ✚ 1h d'entretien de clôture
- ✚ 1h d'entretien de suivi post bilan à 6 mois en compléments d'enquêtes écrites
- ✚ 8h de travail personnel minimum en inter-séance

**Outils** : Questionnaires / Test d'intérêts professionnels / Retour d'images (perception des autres) / Test de comportements / Enquêtes terrain

Ces tests et questionnaires viennent en appui de l'accompagnement et font toujours l'objet de restitutions commentées

**Suivi post bilan** : Un contact est entretenu entre le bénéficiaire du bilan de compétence et son référent, trois mois à un an après le bilan : entretien en face à face, par téléphone ou par mail.

## Financements possibles :

- Avec votre Compte Personnel de Formation (possibilité d'abondement de Pôle Emploi) ;
- Si vous êtes en emploi, avec le Plan de développement des compétences de l'entreprise;
- Si vous êtes en arrêt maladie, avec un financement de la Sécurité Sociale

## Le référent

Tous les référents accompagnant des bilans de compétence dans le cadre de la CIJE sont des professionnels confirmés, sélectionnés à partir d'un process exigeant et complet.

Votre référent est là pour vous accompagner dans votre démarche, ce n'est ni un coach, ni un formateur. Il vous mettra toujours au centre de votre bilan.

Il est tenu à un devoir de confidentialité.

Il a aussi signé une charte de déontologie avec la CIJE, dont une copie vous est remise en même temps que le présent livret.

## Moi, bénéficiaire

Réaliser un bilan de compétence est une expérience exigeante, autant en terme de temps qu'en terme de profondeur d'introspection.

Lorsque je signe un contrat d'accompagnement à la fin de l'entretien préliminaire, je m'engage à

- ✚ Entrer dans une démarche active au cours de son bilan
- ✚ Rencontrer régulièrement mon référent et respecter les rendez-vous définis d'un commun accord
- ✚ En cas d'indisponibilité ponctuelle, à prévenir le référent au minimum 48h à l'avance (sauf cas de force majeure)
- ✚ M'approprier la méthodologie, la mettre en œuvre et me montrer actif dans ses démarches de construction de projet
- ✚ Informer le référent de tout changement dans ma situation personnelle ou professionnelle

## En cas de problème / Si j'ai une question

Votre référent restera votre interlocuteur tout au long de la démarche du bilan de compétence. Vous pouvez aussi solliciter votre accompagnateur au sein de la couveuse.

Néanmoins, si cela ne suffisait pas, vous pouvez déposer une réclamation par écrit auprès de votre accompagnateur.

Elle sera envoyée à la CIJE qui l'instruira dans un délai raisonnable et reviendra vers vous dans un premier temps pour analyse si nécessaire, et ensuite pour vous apporter une réponse détaillée.

**Pour toutes informations complémentaires, nous contacter :**

**COOPERATIVE D'INITIATIVE JEUNES**

**Siège BASTIA** : 2 chemin de l'Annonciade - Immeuble Loumaland - 20200 Bastia

Adresse postale : 4 route de Ville - Couvent Capanelle - 20200 Bastia

Tel 04 12 01 04 06

Email : [contact@coop-jeunes.eu](mailto:contact@coop-jeunes.eu)

**MARSEILLE** : Le Carburateur, 221 Chemin de la Madrague Ville 13015 Marseille

Tel 06 17 50 28 14

Email: [desir.marina@coop-jeunes.com](mailto:desir.marina@coop-jeunes.com)

**GUADELOUPE** : Adresse postale : 40 quai Foulon - 97110 Pointe A Pitre-

Antenne: Boulevard Legitimus Immeuble BDAF – 97110 Pointe A Pitre-

Tel 06 90 29 48 64

Email: [melina.francis@coop-jeunes.com](mailto:melina.francis@coop-jeunes.com)

**GUYANE** : adresse postale : 6 lotissement Heliconias - Route de Baduel - 97300 Cayenne

Antenne :Espace Le Générateur – 65 Bis Rue des Peuples Autochtones - 97300 Cayenne-

Tel 06 94 24 05 82/06 94 22 89 07

Email : [contact@coop-jeunes.eu](mailto:contact@coop-jeunes.eu)



Pour les personnes en situation de handicap, veuillez contacter notre référent handicap via le contact suivant :

**Référent handicap :**

**TORRE Floriana**

**DESIR Marina**